RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

SuperFit (Pinseldose, Tube, Beutel) 5 000 000 150; 5 000 000 151; 5 000 000 376

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Lubrifiant

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Robert Bosch GmbH
Rue:	Auf der Breit 4
Lieu:	D-76227 Karlsruhe
Téléphone:	+49 721-942-0
Service responsable:	Service Deutschland: 0 900 1 942 010-5 Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité: sds@gbk-ingelheim.de
1.4. Numéro d'appel d'urgence:	INTERNATIONAL: +49 - (0) 6132 - 84463, GBK GmbH (24h - 7d/w - 365d/a) ORFILA (INRS): + 33 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange conformément au 1272/2008/CE

Le mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) nº 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conseils supplémentaires

Le produit n'est pas soumis à étiquetage selon les Directives communautaires et le GefStoffV (RFA)

2.3. Autres dangers

Sol très glissant suite au déversement du produit.
Conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Graisse lubrifiante à base d'huile minérale et d'épaississant inorganique

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Après inhalation

Se rendre immédiatement à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Traitement chez un ophtalmologiste.

Après ingestion

Ne pas faire vomir.
Rincer la bouche.
Assurer un traitement médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Un contact avec les yeux, la peau ou les muqueuses peut provoquer des irritations.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés
Produits extincteurs en poudre
Dioxyde de Carbone (CO2)
Adapter les mesures d'extinction au feu environnant.

Moyens d'extinction inappropriés
Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
En cas d'incendie, les gaz suivants peuvent se former et se dégager :
Gaz de carbonisation irritants/corrosifs, combustibles, bien que toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers
En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.
Vêtement de protection.

Information supplémentaire
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Veiller à assurer une aération suffisante.
Utiliser un vêtement de protection individuelle.
Formation de dépôts glissants en présence d'eau.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines.
Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Ramasser mécaniquement.
Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés.

6.4. Référence à d'autres rubriques
Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).
Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger
Eviter la formation de nébulisats huileux.

Préventions des incendies et explosion
Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage
Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.
Température de stockage recommandée : 15 - 25°C
Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.
Protéger du rayonnement direct du soleil.

Indications concernant le stockage en commun
Incompatible avec des acides forts et des oxydants.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage
Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Lubrifiant

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'hygiène
Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).
Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.
Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection des yeux/du visage
Lunettes de protection (EN 166).

Protection des mains
Gants protecteurs à résistance chimique en nitrile, epaisseur de la couche minimum 0,4 mm, résistance à la pénétration (durée de port) environ 60 minutes, par exemple gant protecteur <Camatril Velours 730> de la société KCL (www.kcl.de).
La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.
Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

Protection de la peau
Vêtement de protection léger.

Protection respiratoire
Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Pâteux
Couleur:	Brun
Odeur:	Caractéristique
pH-Valeur:	Neutre
Modification d'état	
Point de fusion:	> 180 °C
Point d'éclair:	> 200 °C
Limite inférieure d'explosivité:	n.d.
Limite supérieure d'explosivité:	n.d.
Température d'inflammation:	n.d.
Pression de vapeur: (à 20 °C)	< 0,1 hPa
Densité (à 20 °C):	~ 0,92 g/cm³
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	Insoluble

9.2. Autres informations
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité
Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des acides forts.
Réagit au contact des agents d'oxydation.

10.4. Conditions à éviter

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

10.5. Matières incompatibles

des acides forts et des oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde et Dioxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Absence de données toxicologiques.

Irritation et corrosivité
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets graves après exposition répétée ou prolongée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire référentes à des preuves
La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

Expériences tirées de la pratique

Observation diverses
Un contact avec les yeux, la peau ou les muqueuses peut provoquer des irritations.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

12.2. Persistance et dégradabilité

Relativement/partiellement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Pollue faiblement l'eau.

Information supplémentaire

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination
Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Code d'élimination des déchets-Produit

120112	DÉCHETS PROVENANT DE LA MISE EN FORME ET DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET MÉCANIQUE DE SURFACE DES MÉTAUX ET MATIÈRES PLASTIQUES; déchets provenant de la mise en forme et du traitement mécanique et physique de surface des métaux et matières plastiques; déchets de cires et graisses Classé comme déchet dangereux.

L'élimination des emballages contaminés
Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.
Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.
Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID); Transport maritime (IMDG); Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR); Transport fluvial (ADN):

14.1. Numéro ONU:
Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:
Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:
Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

14.4. Groupe d'emballage:
Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

14.5. Dangers pour l'environnement
Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC
Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

2004/42/CE (COV): 0 %

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes
ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA/ICAO = International Air Transport Association / International Civil Aviation Organization
MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution from Ships
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
REACH = Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals
CAS = Chemical Abstract Service
EN = European norm
ISO = International Organization for Standardization
DIN = Deutsche Industrie Norm
PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic
vPvB = Very Persistent and very Bio-accumulative

LD = Lethal dose
LC = Lethal concentration
EC = Effect concentration
IC = Median immobilisation concentration or median inhibitory concentration

Information supplémentaire
Weitere Informationen :
Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l`utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.
Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.
Veuillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.
Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.
(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)